

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [racinej-csdla-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7e0492e4b0a34b2f494b78ce>

Date d'obtention : 2026-03-23 13:14:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Commencer par rencontrer l'élève concerné et recueillir les informations, les faits et le ressenti de ce jeune. Chercher des pistes de solutions, évaluer la situation, mettre en place la solution adéquate selon la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut toujours rencontrer le ou les jeunes concernés, déclencher la méthode texto, et rediriger vers le service de police si la situation l'indique.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre de celui ou celle qui envoie ou menace de propager les photos.